

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : AMC

Site Inspecté : Vedène

Date de l'inspection : 31/05/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

- Absence de mesure de bruit

Écart aux dispositions de : non respect de l'article 38 de l'AMPG du 26/11/2012
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteurL'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureMarie Catherine ALES,
(Gérante)
le 18/6/18

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

*Vous trouverez ci-joint devis de l'étude de bruit de la Société APAVE.**N'ayant jamais effectué une telle étude, pouvez vous SVP nous indiquer si les critères énoncés dans cette proposition répondent bien à vos souhaits.**Dans l'attente de votre retour.*

Suites susceptibles d'être données

Écart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

DREAL

Le devis joint en annexe à cette fiche répond aux exigences réglementaires de l'ART du 23/01/98. Se voies demand de me tenir informé de la date de ces mesures qui seront réalisées avant la fin de l'année 2018. A l'issue, vous me transmettrez, dans le mois qui suit ces mesures, une copie du rapport

L'inspection le : 25/06/2018

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : AMC

Site inspecté : Vedène

Date de l'inspection : 31/05/2018

Constat de l'inspecteur :

– Stockage de véhicules non dépollués en attente de décision sur un sol non imperméabilisé.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : non respect de l'article 41 de l'AMPG du 26/11/2012
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Marie Catherine ALESI
(Gérante)

le 18/6/18

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Nous avons procédé depuis le 15/06/2018 à un transfert des véhicules non-dépollués en attente de décision sur un parc imperméabilisé.

Suites susceptibles d'être données

Écart levé

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

En attendant, vous me transmettrez un plan permettant de localiser cette zone imperméabilisée pour les véhicules en attente de décision.

L'inspection le 25/02/2018. 

DREAL

Fiche soldée le :